



REGLEMENT DU Rallye des COPAINS d'A BORD 2018

1- ORGANISATEUR APAC Avenue du Pasteur CHALLIES 34300 LE CAP
D'AGDE

L'APAC Les Plaisanciers de AGDE et CAP organise le Rallye des Copains d'A Bord 2018, en collaboration avec les Associations de PORT CAMARGUE, la GRANDE MOTTE, FRONTIGNAN, PALAVAS et SETE

Qui se déroulera du 27 au 30 AVRIL 2018

2- DENOMINATION :

Il s'agit d'un raid côtier, baptisé : RALLYE des COPAINS d'A BORD

3- BUT :

La finalité de cette manifestation nautique est de réunir et faire naviguer ensemble plusieurs bateaux (voiliers et moteurs) dans une ambiance conviviale et sécurisante. Il n'est pas question de compétition mais d'une sortie en mer sans un quelconque esprit compétitif.

L'accent est mis sur la convivialité et sur la navigation familiale.

Ce « raid » doit permettre à tous les plaisanciers de se regrouper pour une navigation sécurisée par la présence de marins confirmés.

4- QUI PEUT PARTICIPER :

Tout plaisancier ayant ou non déjà effectué des sorties de plusieurs jours en faisant du port à port, en compagnie d'autres plaisanciers visant le même but.

Les bateaux à moteurs (pouvant rapidement intervenir en cas de besoins) sont les bienvenus.

Les voiliers habitables de toutes classes pourvu qu'ils puissent permettre une navigation de quelques jours, la taille n'étant pas un critère de sélection (sauf dériveurs légers et multicoques non habitables).

Les néophytes comme les navigateurs confirmés, l'expérience des uns aidant grandement les autres.

Tous les bateaux doivent impérativement être armés en fonction de leur zone de navigation (moins de 6 miles ou plus de 6 miles d'un abri) et avoir à bord l'armement minimum obligatoire. Le nombre de personnes embarquées ne doit pas être supérieur à celui fixé par le constructeur.

5- DUREE :

Quatre jours: départ du CAP D'AGDE retour au CAP D'AGDE

6- DATE :

La date en est fixée par le comité d'organisation lors des réunions préparatoires. Il a été établi que le Rallye 2018 se déroulera du JEUDI 27 AVRIL au matin au LUNDI 30 AVRIL après midi avec escales, repas ou buffets.

le 27 à SETE buffet, le 28 à PORT CAMARGUE buffet, le 29 à PALAVAS les FLOTS repas et le 30 au CAP D'AGDE repas.

Le rassemblement se fera le 26 avril au CAP D'AGDE à partir de 17 H, avec un pot d'accueil et briefing à 19 H

7- COUVERTURE :

Les navires participant à cette manifestation doivent obligatoirement être couverts par une assurance RC :

Pour ce « raid » toutefois, une décharge devra être signée par les participants dans laquelle ils dégagent la responsabilité de l'organisateur

8- COÛT DE LA PARTICIPATION :

Le coût de cette participation doit être modeste. Il est fixé par le comité d'organisation. Les fonds ainsi reçus doivent servir pour les frais communs (apéritifs, repas, prix de l'escale dans certains ports, etc....). Une somme de **95 euros** par adulte sera le prix de la provision. Toutefois, en cas de bilan déficitaire un complément pourra être demandé aux participants ...

9- LES BATEAUX :

Doivent être conformes à la législation des affaires maritimes et en fonction de la législation vigoureuse.

10- PARCOURS :

Les parcours ne doivent pas dépasser 5 à 7 heures de navigation (en fonction des aléas de la météo). Pour cette année les étapes ne doivent pas excéder 15 ou 20 Miles Nautiques. Avec obligation d'être rentré dans les ports au plus tard vers 18 heures. En cas d'impossibilité, il est impératif de prévenir l'organisation en précisant l'heure d'arrivée prévue.

Pour faciliter les manœuvres d'amarrage, il est souhaitable que les entrées s'échelonnent entre 16h00 et 18h00 après contact avec le membre précurseur nommé par l'organisation qui aura préparé l'accueil avec les différentes capitaineries des villes étapes par VHF ou téléphone.

§ - VENDREDI 27 AVRIL : CAP D'AGDE=====> Sète

§ - SAMEDI 28 AVRIL : Sète =====> PORT CAMARGUE

§ - DIMANCHE 29 AVRIL : PORT CAMARGUE ==> PALAVAS

§ - LUNDI 30 AVRIL : PALAVAS =====> CAP D'AGDE

11- BRIEFING :

L'installation des bateaux terminée, un petit briefing sera fait au moment du traditionnel apéritif sur le quai. L'heure de départ du lendemain sera fixée à ce moment là. Les conditions de navigation du lendemain seront évoquées.

12- APPAREILLAGE :

L'appareillage des pontons se fera tous ensemble. Une fois la passe franchie, les bateaux s'élanceront après que le départ ait été donné par le Comité d'Organisation. Ils se rassembleront devant l'entrée du port et la flotte prendra le départ en respectant la procédure.

13- PORTER ASSISTANCE :

Toute embarcation se doit de porter assistance aux navires en difficulté et doit immédiatement le signaler aux autres bateaux de la flotte, même si les risques sont minimes. Toutefois, l'alerte devra immédiatement être répercutée aux services compétents sur le canal 16 ou par téléphone en composant le 196 en cas de risque supérieur .

14- LES REGLES A RESPECTER :

En ce qui concerne cette navigation seules les règles du R.I.P.A.M (règles internationales pour éviter les abordages en mer) sont de rigueur et feront l'objet d'une séance de rappel avant le départ .

Une veille permanente sur le canal 72 de la VHF est obligatoire.

15- DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :

Les bateaux doivent être munis de leur acte de francisation et des documents à jour relatifs aux radeaux de survie pour les navires armés en zone au delà de 6 miles d'un abri. Les dates des révisions périodiques doivent figurer sur ces documents. La validité doit être en cours pour la période prévue. Tous les autres documents obligatoires devront être à bord. En aucun cas les organisateurs n'assumeront une quelconque responsabilité en cas d'absence des dits documents (en fonction de la nouvelle législation à voir) .

16- LES INSCRIPTIONS :

Les inscriptions doivent impérativement parvenir à la cellule organisation au plus tard le **28 mars 2018**. Elles ne seront considérées comme effectives que si elles sont accompagnées du règlement.

Elles sont enregistrées par les associations partenaires de l'APAC, chacune pour ses adhérents respectifs. Une fiche d'engagement sera établie par les participants et sera adressée accompagnée du chèque, d'un montant de **95euros** par adulte. Pour des raisons de logistique, le nombre de bateaux est limité à 6 par association partenaire, de telle façon que le nombre total soit au maximum de 36 bateaux, les inscriptions seront prises par ordre chronologique, avec le cas échéant une liste d'attente pour pallier aux défections éventuelles de dernière minute.

17- ESCALES :

Le stationnement dans les ports d'escale fait partie du forfait perçu à l'inscription. Aucun droit de port ne sera demandé en sus .

Il est demandé au skipper de chaque unité de se présenter à la capitainerie du port muni de l'acte de francisation du bateau.

18- CONDITIONS DE PARTANCE :

Nous sommes en vacances, nous n'avons donc pas d'obligations concernant notre navigation. Il est donc évident que les étapes seront effectuées en fonction des conditions météo. Il n'est pas nécessaire de casser du matériel ou de se faire peur. Aucune obligation n'est faite aux participants de prendre la mer. C'est uniquement sous la responsabilité du skipper que le bateau prendra le départ de l'étape.

Dans le cas où une ou plusieurs étapes seraient annulées, les repas commandés à l'avance seront quand même servis, chacun faisant son affaire pour se rendre à l'escale prévue par voie terrestre.

En cas de non-partance il sera organisé si possible des animations entre les participants (pétanque, cartes, visites des curiosités locales, etc...). Ces animations, organisées par chaque association partenaire, n'ont aucun caractère obligatoire et sont laissées à l'initiative de chacun .

19- REMISE DES RECOMPENSES :

Un « Jeu » sera organisé chaque jour par l'APAC. Aucune aide extérieure (internet, téléphone portable, etc) ne sera admise.
Des récompenses seront distribuées lors du repas du soir aux vainqueurs désignés par un jury.

20- SOIREES :

A chaque étape, un repas ou un buffet sera pris en commun et inclus dans le forfait d'engagement, l'organisation en incombe à l'association de la ville escale, qui en assure la logistique.

Pour faciliter l'organisation, et dans le cas où des participants non navigants voudraient participer à ces soirées, leur inscription accompagnée du règlement (25 euros par personne et par repas , et 14 euros par personne et par buffet) sera prise au plus tard la veille pour le lendemain et seulement en fonction des possibilités de restauration, différentes d'une étape à l'autre.

Ce règlement, compte tenu de l'esprit de la manifestation, ne veut être qu'un guide, entre personnes animées d'un esprit convivial et participatif, nous comptons sur vous tous, skippers et équipiers, pour faciliter le travail des organisateurs, les aider et pardonner les inévitables défauts et problèmes inhérents à la mise en place d'un événement de ce type.

